

L'an DEUX MIL VINGT-ET-UN, le MERCREDI 22 DÉCEMBRE, à 15 h 32, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SEPTIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle des délibérations, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 18 h 52).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA (arrivée à 16 h 17, au rapport n° 21/7-006), Gérard FRANÇOISE, Ibrahim DINDAR, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN (arrivé à 16 h 06, au rapport n° 21/7-003), Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, François JAVEL, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Henriette BABET, Haroun GANY, Wanda YENG-SENG BROSSARD

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Monique ORPHÉ		par Audrey BÉLIM
Dominique TURPIN		par Jacques LOWINSKY
Éric DELORME		par Gérard FRANÇOISE
Érick FONTAINE		par Véronique POUNOUSSAMY
Aurélie MÉDÉA	(toute la durée de la séance)	par Jean-Max BOYER
Michel LAGOURGUE		par Henriette BABET
Jean-Régis RAMSAMY		par Wanda YENG-SENG
Vincent BÈGUE		par Jean-Pierre HAGGAI
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY		par Noela MÉDÉA

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (44 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part (en leur nom personnel et/ ou comme mandataires) aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
- Arnaud HUGUET	membre	CCAS	21/7-001
- Éricka BAREIGTS	présidente		
- David BELDA	délégués / ville		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
(1) <i>Dominique TURPIN</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)			
(2) <i>Éric DELORME</i> (mandataire : Gérard FRANÇOISE)			
(3) <i>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</i> (mandataire : Noela MÉDÉA)			
- Alain ZANÉGUY			
<hr/>			
- Arnaud HUGUET	membre	CCAS	21/7-020
- Éricka BAREIGTS	présidente		
- David BELDA	délégués / ville		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
(1) <i>Dominique TURPIN</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)			
(2) <i>Éric DELORME</i> (mandataire : Gérard FRANÇOISE)			
(3) <i>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</i> (mandataire : Noela MÉDÉA)			
- Alain ZANÉGUY			
<hr/>			
(4) <i>Aurélie MÉDÉA</i> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	
- Éricka BAREIGTS	présidente	CDÉ	
- Christelle HASSEN	déléguées / ville		
- Claudette CLAIN			
- Joëlle RAHARINOSY			
- Nouria RAHA			
- Noela MÉDÉA MADEN			
<hr/>			
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	
<hr/>			
- Arnaud HUGUET	membre	CCAS	21/7-025
- Éricka BAREIGTS	présidente		
- David BELDA	délégués / ville		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
(1) <i>Dominique TURPIN</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)			
(2) <i>Éric DELORME</i> (mandataire : Gérard FRANÇOISE)			
(3) <i>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</i> (mandataire : Noela MÉDÉA)			
- Alain ZANÉGUY			

→ voir page suivante

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
(4) Aurélie MÉDÉA (mandataire : Jean-Max BOYER) - Jean-Max BOYER	délégués / ville	CROUS	21/7-025
(4) Aurélie MÉDÉA (mandataire : Jean-Max BOYER)	lien de parenté lien de parenté partenaire partenaire	AMAJEVIR Kréolide CAP Prévention PÉI	
- Philippe NAILLET	lien de parenté	ADRIE	
- Éricka BAREIGTS	présidente	MLN	
- Jacques LOWINSKY	délégué(e)s / ville		
- Raihanah VALY			
- Gérard FRANÇOISE			
- Christèle BEAUMIER			
- David BELDA	délégué / département		
- Éricka BAREIGTS	présidente	CDÉ	
- Christelle HASSEN	déléguées / ville		
- Claudette CLAIN			
- Joëlle RAHARINOSY			
- Nouria RAHA			
- Noela MÉDÉA MADEN			
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS	
(5) Vincent BÈGUE (mandataire : Jean-Pierre HAGGAI)	salarié de la structure	SGH	21/7-031
(1) Dominique TURPIN (mandataire : Jacques LOWINSKY) - Jacques LOWINSKY	élus délégués	PRUNEL	21/7-032
- Gilbert ANNETTE	délégués / CINOR	ÉPFR	21/7-033
- Jean-François HOAREAU			et 21/7-034
- Julie PONTALBA			
- Benjamin THOMAS			
(1) Dominique TURPIN (mandataire : Jacques LOWINSKY) - Jacques LOWINSKY	élus délégués	PRUNEL	

CCAS	Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis	CAP	Club Animation Prévention
CDÉ	Caisse des Écoles de Saint-Denis	BCD	Basket Club dionysien
CROUS	Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires de la Réunion (Théâtre Vladimir Canter)	... PÉI	Prévention par des Pratiques éducatives informelles
ADRIE	Association pour le Développement des Ressources pour l'Insertion et pour l'Environnement	MLN	Mission locale nord
OMS	Office municipal des Sports de Saint-Denis	SGH	Secrétariat général des Hauts
ÉPFR	Établissement public foncier de la Réunion	CINOR	Communauté intercommunale du nord de la Réunion
(1)... (5)	absents à la séance		

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Virgile KICHENIN	arrivé à 16 h 06	au rapport n° 21/7-003
Julie PONTALBA	arrivée à 16 h 17	au rapport n° 21/7-006
Jean-Pierre MARCHAU	sorti à 16 h 51	au rapport n° 21/7-010
	revenu à 16 h 55	au rapport n° 21/7-011
Joëlle RAHARINOSY	sortie à 16 h 52	au rapport n° 21/7-011
	revenue à 17 h 15	au rapport n° 21/7-018
Yassine MANGROLIA	sorti à 16 h 57	au rapport n° 21/7-012
	revenu à 17 h 09	au rapport n° 21/7-017

La maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de ville de Saint-Denis, le VENDREDI 24 DÉCEMBRE 2021, et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 44 sur 55.

OBJET **Service public de Prévention et de Gestion des Déchets ménagers et assimilés**
Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour l'année 2020

L'article L. 2224-5 du Code général des Collectivités territoriales et le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 instituent l'obligation de publication d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

LE TERRITOIRE CONCERNÉ

La CINOR assure le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés auprès des 205 275 habitants (population dite « municipale », source : DGF), en 2019, des trois communes qui la composent (Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne).

	2019	2020
Saint-Denis	147 931	150 535
Sainte-Marie	33 839	33 234
Sainte-Suzanne	23 505	23 718
Total	205 275	207 487

LA COMPÉTENCE

La CINOR est chargée de l'ensemble des opérations liées à la prévention, la précollecte et la collecte des déchets ménagers et assimilés.

La valorisation et le traitement des déchets collectés sont assurés par SYDNE : le syndicat mixte de traitement des déchets pour le bassin nord-est.

À ce titre, la CINOR assure la gestion de nombreux services :

- la prévention des déchets et communication ;
- la mise en place et l'entretien du parc de contenants (bacs roulants, conteneurs d'apport volontaire, corbeille à papiers et des composteurs) ;
- la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères, des déchets recyclables, des encombrants et des déchets verts ;
- la collecte des bornes d'apport volontaire pour le verre sur tout le territoire ;
- la collecte des bornes d'apport volontaire en déchetterie (emballages métalliques, huile, papiers, plastiques) ;
- la gestion du parc de déchetteries ;
- la collecte des corbeilles à papier ;
- la collecte d'autres déchets (ferrailles, piles, batterie, pneus).

La compétence est assurée au sein de le CINOR par la Direction de l'Environnement, composé de 104 agents, 3 emplois contractuels et 1 apprenti.

La Direction de l'Environnement participe à la définition de la politique de la CINOR en matière de collecte des déchets selon les orientations de la Commission Environnement.

LES ÉQUIPEMENTS EN PLACE

Pour exercer sa compétence « déchets », la CINOR dispose des équipements suivants :

- un centre de transit des déchets à la Jamaïque, propriété de la CINOR exploité depuis 2019 par Valderun dans le cadre d'un marché public de 4 ans ;
- un réseau de déchetteries appartenant à la CINOR, composé de onze unités dont deux gérées en régie et neuf en gestion externalisée par marchés publics de 3 ans ;
- une ressourcerie.

En 2020, les fréquences de collecte en porte-à-porte varient de la façon suivante :

- **ordures ménagères**
 - 3 fois par semaine sur le Centre-Ville de Saint-Denis ;
 - 2 fois par semaine sur les autres secteurs du territoire de la CINOR ;
- **déchets recyclables**
 - 1 fois par semaine sur le centre-ville de Saint-Denis ;
 - 1 fois tous les 15 jours sur les autres secteurs du territoire de la CINOR ;
- **déchets verts**
 - 2 collectes par mois en saison humide (novembre à mars) ;
 - 1 collecte par mois en saison sèche (avril à octobre) ;
- **encombrants**
 - 1 collecte mensuelle sur chaque secteur, en complément de l'apport volontaire en déchetteries et par les communes membres de la CINOR ;
 - 1 collecte supplémentaire sur cinq grands secteurs de la ville de Saint Denis

LA COLLECTE DES DÉCHETS

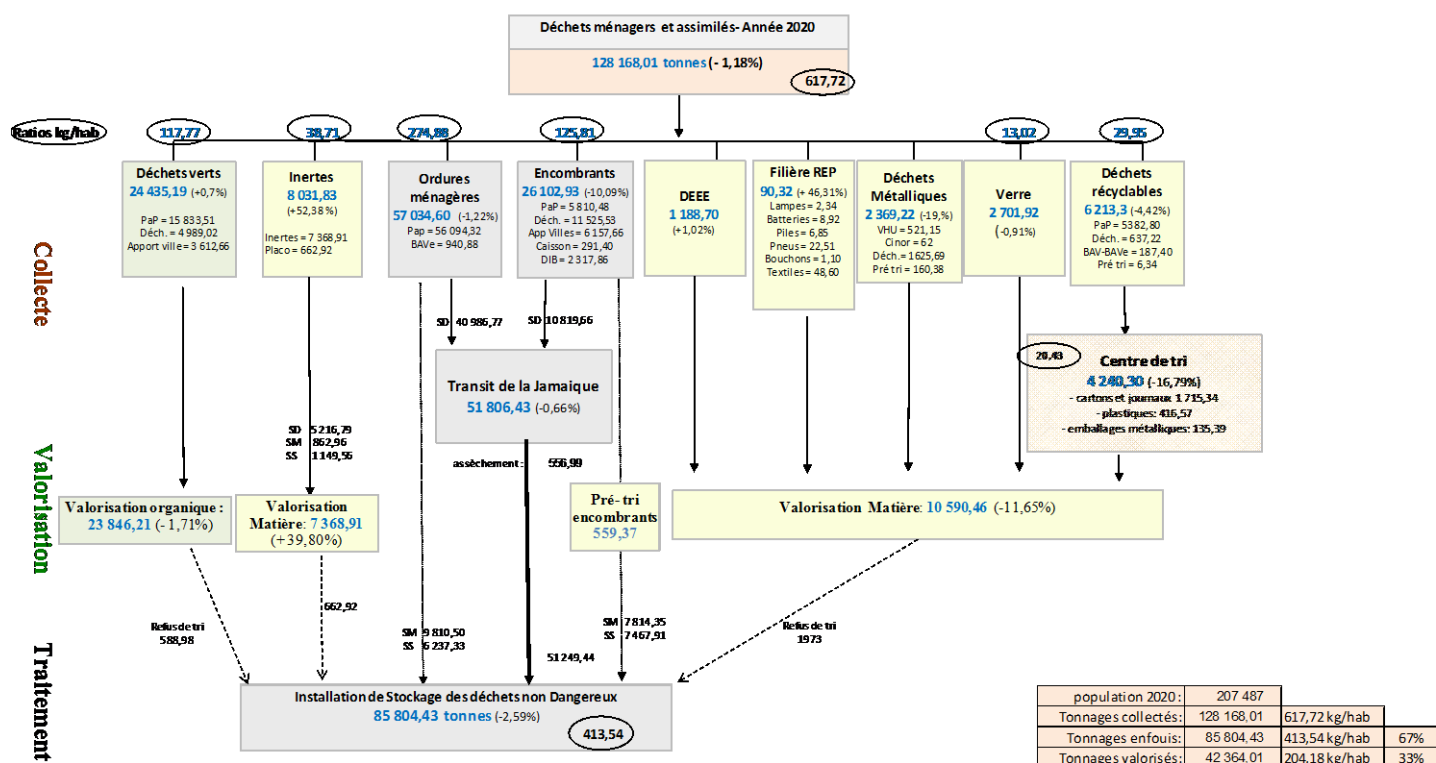
Le tonnage global des déchets collectés sur la CINOR est à la baisse (- 1,18 %). Depuis les 5 dernières années, la CINOR enregistre des tonnages collectés à la baisse alors même que la population progresse régulièrement. Cette évolution favorable lui permet de revenir à un niveau de collecte d'il y a 10 ans. Le ratio kg/ hab. est de 617,72 kg/ hab. l'objectif fixé dans la loi pour la transition écologique (LTECV), de réduction de 10 % de la production de déchets par habitant entre 2010 et 2020 est atteint depuis l'année 2017. Pour 2019, il est déjà à - 12 % ; en 2020, il est à - 13,72 %.

En résumé, pour 2020, 128 168 t de déchets collectés :

- 85 804 t de déchets enfouis,
- 42 364 t de déchets valorisés,

soit 617 kg/ hab.

BILAN 2020 DE COLLECTE, TRAITEMENT ET DE LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS en tonnes



LE TRAITEMENT DES DECHETS

La compétence de traitement est transférée au SYDNE, depuis mai 2015. SYDNE gère, par marchés publics, le traitement et la valorisation des déchets collectés sur la CINOR.

Les déchets non dangereux, non valorisables de la collectivité sont stockés dans l'installation de stockage des déchets non dangereux de Sainte Suzanne. Seuls les flux d'ordures ménagères, d'encombrants, d'inertes et de déchets placoplâtre sont orientés sur l'ISDND de Sainte-Suzanne. Depuis 3 ans le tonnage enfouis diminue.

Pour 2020, la CINOR a enfoui 85 804 t (- 2,59 %), soit 413,54 kg/ hab. le tonnage le plus faible depuis la création de la CINOR.

La baisse se justifie par une diminution sur les flux collectés des encombrants (- 10,09 %) et sur une hausse significative des déchets valorisés (+ 5,90 % en 2020).

LA COMMUNICATION

La prévention des déchets par médiation environnementale

En 2019, la CINOR d'une équipe pour la médiation environnementale composée de cinq agents pour l'habitat collectif, onze agents pour l'habitat pavillonnaire, trois agents dédiés aux interventions scolaires et manifestations événementielles, soit un effectif de dix-neuf agents avec le responsable du pôle médiation.

En 2020, plusieurs actions ont été menées ; restickage des poubelles jaunes, remise de calendriers de collecte, sensibilisation des locataires en immeubles pour le tri, interventions pédagogiques dans les écoles, plans et outils de communication pour la mise en place de la collecte des bio déchets..

La Brigade de l'Environnement

La CINOR dispose d'une Brigade de l'Environnement qui intervient uniformément sur les trois communes membres.

. Saint-Denis	322 dépôts constatés	dont 93 résorbés	et 24 PV dressés,
. Sainte-Marie	193 dépôts constatés	dont 62 résorbés	et 19 PV dressés,
. Sainte-Suzanne	81 dépôts	dont 38 résorbés	et 2 PV,
soit un total de 596 dépôts		dont 193 résorbés	et 45 PV dressés

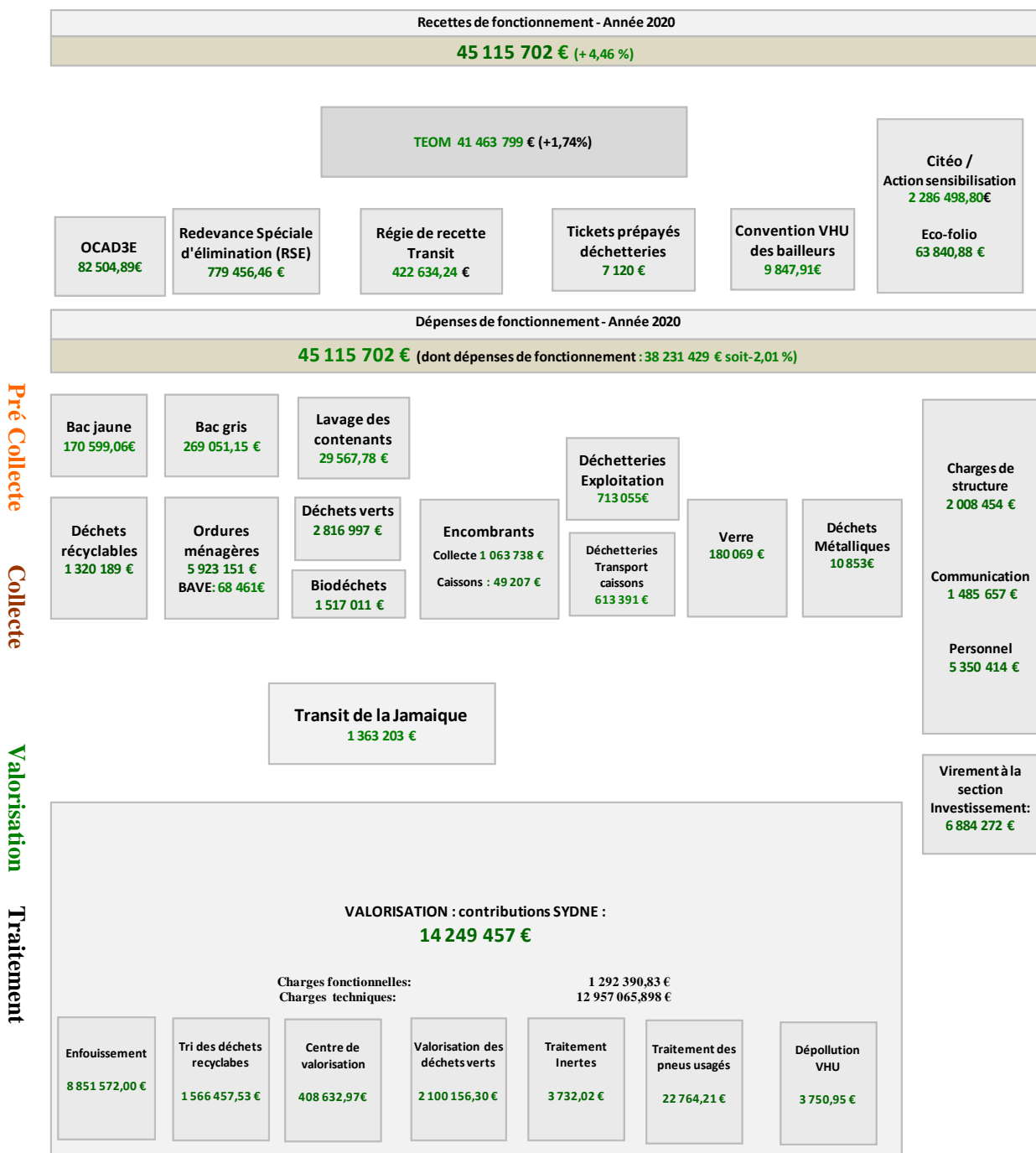
La majorité des dépôts résorbés sont liés au non-respect du calendrier de collecte.

LES PERSPECTIVES POUR LES ANNÉES À VENIR

- Mettre en œuvre de la collecte séparative des biodéchets.
- Développer le parc de bornes enterrées en pied d'immeuble.
- Développer le réseau de Ressourceries et de Déchetteries.
- Encourager les initiatives en faveur de l'économie circulaire et les filières locales de valorisation.
- Développer des espaces de réemploi sur les Déchetteries.
- Etudier le recours à la consigne.
- Investir le champ de l'information de proximité et de la communication.
- Déployer la brigade de police de l'environnement.

LES INDICATEURS FINANCIERS

BILAN FINANCIER 2020 DES DECHETS MENAGERS en euros



Je vous demande, en conséquence, de prendre acte du Rapport sur le Prix et de la Qualité du Service (RPQS) du Service public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD) ménagers et assimilés de la Communauté intercommunale du Nord de la Réunion pour l'année 2020 ainsi que des orientations volontaristes de la CINOR pour les prochaines années afin d'améliorer encore les résultats.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

OBJET **Service public de Prévention et de Gestion des Déchets ménagers et assimilés**
Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour l'année 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 21/7-053 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Ibrahim DINDAR - 7ème adjoint au nom des commissions « Ville Ecologique », « Ville Durable » et « Consultative des Services Publics Locaux » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(pas de vote)

Prend acte du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du Service public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD) produit par la Communauté intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR) pour l'année 2020.